

Le RESOC tient tout d'abord à remercier la Municipalité pour cet exercice visant à faire un point de situation et à esquisser les scénarios qui pourraient se présenter désormais.

La Municipalité a invité les membres des commissions d'urbanisme et d'environnement à se prononcer sur les orientations à prendre et a accepté que les groupes soient consultés.

Pour notre part, dans le sens de nos engagements précédents, nous avons exprimé notre souhait que la Municipalité œuvre au mieux pour éviter une utilisation de cet espace selon l'affectation actuelle (zone industrielle) et pour proposer dans les meilleurs délais un nouveau projet de logement, garantissant au minimum les acquis précédents en matière sociale et écologique. L'engagement pour le logement nous paraît plus que d'actualité, dans un moment où celui-ci continue à se faire rare malgré les projets en cours de réalisation. Par ailleurs, alors que les loyers risquent de prendre l'ascenseur en raison de l'augmentation du taux hypothécaire, la mise à disposition de logements à loyer abordable (LLA) et de logements à loyer modéré (LLM) est plus que jamais nécessaire.

En tant que groupe, nous n'avons cependant pas voulu nous prononcer sur la stratégie qui relève de la Municipalité et dépend de son appréciation de la situation, et d'informations que nous ne maîtrisons pas. Il est également entendu qu'une partie importante de ce qui se passera dépendra des intentions et actions du principal propriétaire de cette zone, à savoir Patrimonium.

Le refus en votation du Plan de Quartier a peut-être ouvert un temps d'arrêt, dont la durée dépend, là aussi, en partie des intentions du promoteur.

Un temps qui, d'un côté, est un contretemps dans la mise à disposition de logement pour celles et ceux qui cherchent à se loger dans la région, un contretemps pour relier les habitant.es et les commerces d'Oassis au reste de la Commune, un contretemps pour proposer une voie de mobilité douce agréable pour piétons et cyclistes en bordure de la RC 251 – Route de Prilly, un contretemps pour renforcer la mise à disposition d'espaces publics de rencontre et d'infrastructures communales. Au fond peut-être un contretemps pour une amélioration de la qualité de vie à Crissier.

Mais un temps qui, d'un autre côté, pourrait permettre d'ouvrir un nouvel espace d'information et d'échange ; un temps qu'il s'agit dès lors d'utiliser au mieux pour que le débat puisse évoluer et qu'il se base sur des informations précises de la population sur les enjeux, les possibilités et les limites de l'exercice. Un temps à mettre à profit aussi et surtout peut-être pour apporter des réponses aux préoccupations exprimées par ce refus (évolution de la Commune, craintes pour la qualité de vie, services à la population, etc.).

En ce sens nous estimons positive la mise en place d'une séance publique le 26 mars prochain. Nous espérons que cette rencontre, ainsi que d'autres démarches à venir, permettront à l'ensemble des habitant.es de prendre connaissance des éléments factuels du dossier. Nous exprimons au passage notre surprise de lire dans le rapport des commissions, qu'au sujet des conséquences financières du refus du PA pour la Commune, « les chiffres sont confidentiels ». Nous pensons que c'est au même titre que d'autres aspects un élément du dossier à porter à la connaissance de la population.

Nous espérons ensuite que ces démarches permettront à l'ensemble des habitant.es de Crissier de trouver des réponses à leurs préoccupations. Nous espérons que la Municipalité aura à cœur d'analyser aussi cet aspect des choses et de mettre en lumière comment ce développement pourrait apporter une amélioration de la qualité de vie à Crissier, comment l'arrivée de nouveaux habitant.es est une richesse et non un problème, ou de préciser quelles mesures d'accompagnement de ce développement elle prévoit de mettre en place.